



La lettre des Agrégés d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET	L.P. Dassault à MERIGNAC Secrétaire Académique Elu au CTA
Christine MOINE-UIBER	LPO Hôtelier Tourisme Gascogne à TALENCE Responsable académique 2nd degré
Jean Pierre MARTIN	Collège Anatole France à CADILLAC Responsable académique EPS Agrégé d'EPS
Patricia ESCAPIL	Collège Aturri à ST-PIERRE D'IRUBE Elue au CTA
Catherine AMBEAU	S.E.P. Victor Louis à TALENCE Responsable Académique Jeunes Enseignants

N°4
2 octobre 2012



Agrégation, agrégés... Quel avenir ?

De profonds changements sont intervenus sous le précédent gouvernement, modifiant de façon drastique les concours de l'enseignement. L'agrégation n'a pas subi les mêmes modifications que le CAPES, mais il nous paraît important de faire un état des lieux : Agrégés du secondaire et du supérieur, quel est votre état d'esprit à l'heure de la masterisation ? Quel est votre vécu, quelles sont vos attentes ? Envisagez-vous des évolutions à votre statut ? Si oui, lesquelles ?

Merci de prendre le temps de répondre au [questionnaire](#) proposé par le SE-UNSA..

Lycée : rétablissement de l'Histoire-Géo en Terminale S

Le Président de la République et Vincent Peillon l'avaient promis : l'enseignement de l'Histoire-Géo sera rétabli en terminale S.

[Lire la suite](#)

Un LPC simplifié dès cette année, avant la rénovation du socle commun

Par un courrier aux Recteurs publié au BO du 27/09/2012, le Ministère précise les modalités de simplification du LPC pour l'année 2012-2013. Ces dispositions sont transitoires en attendant la redéfinition du socle commun et de ses modalités d'évaluation dans le cadre de la refondation de l'Ecole de la République.

La validation pointilleuse des 97 items est supprimée et la communication aux familles se limitera à une seule page au lieu des 25 précédemment.

Le SE-UNSA était demandeur d'une telle simplification.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site :

<http://www.se-unsa.org/>

ou, pour consulter la note de service ministérielle :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61611

Requalification STI : le SE-UNSA obtient des améliorations

Le SE-UNSA avait écrit directement au ministre le 20 septembre pour l'alerter sur la façon dont était menée l'opération de requalification des enseignants de STI.

La réponse à ce courrier a été apportée par la publication d'une nouvelle circulaire ministérielle à destination des recteurs datée du 27 septembre 2012. Des garanties pour les collègues y sont rappelées concernant l'affectation, l'ancienneté de postes, la prise en compte de "leurs compétences et de leurs appétences".

Deux points nouveaux très importants. Un délai supplémentaire de 11 jours est donné. Il sera possible de changer d'option dans le courant de l'année prochaine. C'était une demande forte du SE-UNSA, pour éviter que la précipitation exigée cette année ne pénalise définitivement les collègues.

Un groupe de travail auquel nous participerons est prévu au rectorat le mercredi 10 octobre. Faites nous remonter toutes revendications, informations, remarques, suggestions susceptibles de nous être utiles pour cette réunion.

Lire :

- [Courrier du SE-UNSA en date du 20 septembre](#)
- [Nouvelle circulaire ministérielle du 27 septembre](#)

NON au jour de carence !

Signez la pétition : [ici](#)



Inscriptions aux concours internes

Vous pouvez consulter la liste des concours ouverts sur le site du ministère. Les dates d'ouverture du serveur sont :

du jeudi 13 septembre 2012, à partir de 12 h, au jeudi 25 octobre 2012 avant 17 heures.

Les inscriptions se font sur Internet : <http://www.education.gouv.fr/siac2>

Cette année, je m'engage au CA !

Les élections au conseil d'administration des établissements vont se dérouler dans les prochaines semaines. Quelles sont les missions du CA ? Pourquoi s'y présenter ? DHG et Budget, comment ça marche ? Le SE-Unsa répond à vos questions.



[Tout savoir sur le CA](#)

Retraite

En tant que fonctionnaire ou agent non titulaire, vous pouvez partir à la retraite avant l'âge minimum légal, si vous remplissez certaines conditions de durée d'assurance et si vous avez commencé à travailler avant l'âge de 16, 17 ou 20 ans.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions liées à la retraite. Jean Louis Bastard se tient à votre disposition le mercredi matin pour y répondre. Il peut vous proposer des simulations par exemple.

Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

[>>adhérer au SE-UNSA](#)

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA Bordeaux, écrivez-nous.

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20
Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-uns.org

Site internet : <http://sections.se-uns.org/bordeaux/>